

doc  
CA1  
EA9  
R130  
FRE  
1976  
décembre

# Les lieux et parcs historiques nationaux du Canada



*Page documentaire 130*



LIBRARY DEPT. OF EXTERNAL AFFAIRS  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

# Les lieux et parcs historiques nationaux du Canada

(Révisé en décembre 1976)

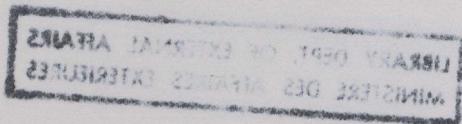
Dept. of Foreign Affairs  
Min. des Affaires étrangères

JUN 8 2004

Return to Departmental Library  
Retourner à la bibliothèque du Ministère

40-712-011

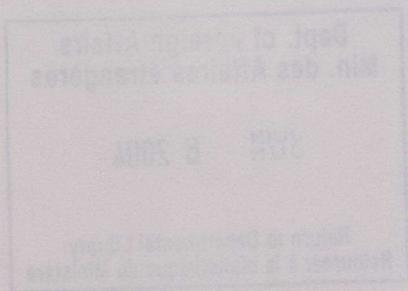
Texte de Parcs Canada approuvé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien



Direction des services de l'information  
Ministère des Affaires extérieures  
Ottawa (Ontario)  
Canada K1A 0G2

Les lieux et parcs nationaux du Canada

(Révisé en décembre 1978)



On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série des Pages documentaires peuvent s'obtenir auprès des ambassades, hauts-commissariats ou consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des relations publiques du ministère des Affaires extérieures (Ottawa, K1A 0G2).

Les parcs et lieux historiques nationaux du Canada rappellent le souvenir des personnes, des lieux et des événements qui ont marqué l'histoire du Canada. Leur administration relève de Parcs Canada qui les gère pour le plaisir et le bénéfice des Canadiens.

## **Histoire**

L'adoption, en 1911, de la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux constitue une étape importante de l'histoire du programme fédéral de commémoration. Auparavant, la participation du gouvernement au programme se limitait à des contributions financières. La loi créait, au sein du ministère de l'Intérieur, une Commission des parcs fédéraux chargée de l'administration des parcs historiques et des parcs nationaux. En 1917, le Fort-Anne, situé à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse, et qui jusqu'alors avait relevé du ministère de la Milice, devenait le premier parc historique national.

Sur recommandation du commissaire de la Commission des parcs fédéraux une nouvelle commission de sept membres, celle des lieux et des monuments historiques, fut instituée pour conseiller le Ministre sur les lieux présentant un intérêt historique national. La première réunion de la Commission eut lieu à Ottawa le 28 octobre 1919.

Le deuxième parc historique national fut établi en 1927 et, en 1950, il en existait déjà neuf, recevant au total plus de 150 000 visiteurs par an.

Jusqu'en 1953, la Commission agissait en vertu d'un décret du Conseil et aucune disposition n'avait été prise par le Parlement pour exercer un contrôle officiel de ses décisions. Pour la première fois, la Loi sur les lieux et monuments historiques de 1953 donnait un statut légal à la Commission, elle apportait un changement important car elle attribuait à la Commission le rôle de conseiller du Ministre,

désormais chargé de créer et d'implanter un programme national de commémoration des lieux historiques.

Cette loi ainsi que la Loi sur les parcs nationaux visent à commémorer, à préserver et à restaurer les lieux et les objets façonnés d'intérêt national, historique, préhistorique et scientifique.

La Division des lieux historiques canadiens, qui devint plus tard le Service des lieux et des parcs historiques nationaux, fut créée en 1955 dans le cadre de la Direction des parcs historiques et nationaux du ministère des Affaires du Nord canadien et des ressources nationales\*; elle était établie dans le but de créer, d'administrer, de faire connaître, de mettre en valeur et d'entretenir les parcs, et aussi d'agir à titre de secrétariat de la Commission.

### **Déclaration de principes**

En 1968, sur recommandation de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien déposait pour la première fois à la Chambre des communes une déclaration de principes sur les lieux historiques nationaux. La déclaration définissait entre autres, à l'intention des membres du Parlement et du public, les critères de sélection des lieux historiques nationaux.

Pour être classé «historique», un lieu ou un bâtiment doit, soit être étroitement associé à une personne, à un endroit ou à un événement d'importance historique nationale, soit illustrer des traits culturels, sociaux, politiques, économiques ou militaires de l'histoire ou de la préhistoire, soit, encore, représenter une découverte archéologique ou un exemple intéressant d'architecture.

La déclaration de principes présentait également les lignes directrices régissant les services d'accueil aux visiteurs, les programmes de présentation de l'histoire et la diffusion de l'information au public en général. Elle établissait des critères très rigoureux quant à l'utilisation de matériaux, d'ameublements et d'objets façonnés authentiques pour préserver, restaurer ou reconstruire des bâtiments. La déclaration reconnaissait aussi la nécessité d'établir un programme d'ensemble représentatif de tous les aspects géographiques et de tous les thèmes, et la nécessité d'une planification à long terme pour faciliter la création de parcs d'après des thèmes tels que la découverte et les événements sociaux, culturels, économiques et préhistoriques.

\*devenu le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en 1967

## **Conseillers**

La Commission des lieux et des monuments historiques du Canada est composée de quinze membres: deux représentants de chacune des provinces de l'Ontario et du Québec, un représentant de chacune des huit autres provinces, un représentant des Musées nationaux du Canada, un représentant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'archiviste fédéral (membre de droit).

La Commission qui conseille le Ministre sur les lieux, les personnes et les événements d'importance historique dont il faut garder le souvenir, peut recommander la création de parcs historiques, la reconnaissance du caractère historique de certains lieux, la pose de plaques commémoratives ou, dans certains cas exceptionnels, l'érection d'un monument.

Les propositions concernant l'établissement de lieux et de parcs historiques émanent de plusieurs sources: le public en général, les membres du Parlement, les sociétés historiques et autres associations, le personnel du Ministère et les membres de la Commission eux-mêmes.

Avant qu'un lieu soit soumis à l'étude de la Commission, le personnel des recherches du Service des lieux historiques nationaux prépare un dossier sur le lieu proposé. La Commission détermine ensuite l'importance du lieu et fait sa recommandation (favorable ou défavorable) au Ministre. Lorsqu'un projet a reçu l'autorisation du Ministre, on prépare un plan d'aménagement du lieu en question.

Il existe diverses façons pour le gouvernement de se porter acquéreur de terrains destinés aux parcs et aux lieux historiques: normalement, la province où se trouve le terrain cède gratuitement ses droits de propriété au gouvernement fédéral; mais, occasionnellement et dans certaines circonstances, le Ministère lui-même peut acheter le terrain ou en devenir propriétaire à la suite d'un don fait par un particulier.

## **Administration**

Le Service des lieux historiques nationaux fait partie de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La responsabilité de la création et de l'entretien des parcs incombe à cinq bureaux régionaux situés à Halifax (pour les provinces de l'Atlantique), Québec (pour le Québec), Cornwall (pour l'Onta-

rio), Winnipeg (pour les provinces des Prairies) et Calgary (pour les provinces de l'Ouest).

Le Service des lieux historiques a entrepris en 1970 un travail d'envergure: l'inventaire des bâtiments historiques du Canada. Toutes les constructions anciennes d'intérêt historique sont étudiées, analysées et classées par les moyens modernes qu'offre l'informatique.

## **Parcs et lieux historiques**

Il y a dans tout le Canada plus de cinquante parcs et lieux historiques d'importance ouverts au public. En outre, plus de sept cents plaques rappellent des personnages, lieux ou événements importants de l'histoire du Canada.

Nombre de lieux historiques évoquent le passé militaire du Canada. La forteresse de Louisbourg, sur la côte de l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, est le plus ambitieux projet de reconstitution entrepris par Parcs Canada. Construite par les Français entre 1720 et 1745 afin de protéger la Nouvelle-France, elle tomba aux mains des Britanniques en 1745. On s'attache actuellement à reconstruire une partie de la ville ainsi que les imposantes fortifications qui l'entouraient. Les travaux ne sont pas encore terminés, mais de nombreux bâtiments sont déjà ouverts aux visiteurs et on a mis en route un programme très intéressant de présentation de l'histoire de la forteresse.

Le fortin couvert St-Andrews et la tour Martello Carleton au Nouveau-Brunswick, Coteau-du-Lac au Québec, ainsi que le fort George et les Hauteurs de Queenston dans la région du Niagara, en Ontario, font tous revivre pour les visiteurs les batailles de la Guerre de 1812 et la vie des soldats qui se sont battus contre les Américains. Parmi les lieux historiques nationaux qui rappellent le passé militaire du Canada, mentionnons aussi la Citadelle d'Halifax, Signal Hill à Terre-Neuve (l'un des lieux historiques canadiens les plus visités), le parc de l'Artillerie à Québec, le fort Wellington en Ontario et le fort Rodd Hill près de Victoria, sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique.

La plupart des parcs et lieux historiques nationaux de l'Ouest du Canada rappellent l'époque de la traite des fourrures. Le plus connu d'entre eux est le petit fort Garry, près de Winnipeg, au Manitoba. Construit dans les années 1830 par la Compagnie de la Baie d'Hudson, ce fort de pierre a été entièrement restauré et comprend

un entrepôt de fourrures bien garni, une forge, la résidence du gouverneur, ainsi que deux bastions.

Le fort Prince-de-Galles, la plus au nord des redoutes du continent, a été mis en chantier par la Compagnie de la Baie d'Hudson en 1733. Partiellement restauré, il est maintenant ouvert aux touristes qui s'aventurent aussi loin que Churchill. Il existe d'autres vestiges de l'époque de la traite des fourrures, tels le fort Témiscamingue au Québec, le fort St-Joseph en Ontario et plusieurs autres forts de l'Ouest du Canada.

Des postes tels que ceux de Battleford et fort Walsh en Saskatchewan, construits à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, rappellent le rôle de la Gendarmerie du Nord-Ouest. Le *St-Roch*, navire de patrouille de la Gendarmerie royale du Canada, a été le premier bâtiment à traverser le Passage du Nord-Ouest dans les deux sens; il a été restauré et se trouve actuellement exposé à Vancouver.

Deux emplacements de Terre-Neuve illustrent les premiers temps du Canada. L'Anse-aux-Meadows, située à l'extrémité septentrionale de l'île, est la seule colonie viking authentique d'Amérique du Nord. Port-au-Choix, sur la côte ouest, est l'emplacement d'un cimetière indien préhistorique. Certains indices recueillis sur les lieux démontrent que la région de Port-au-Choix a servi de cimetière pendant environ mille ans, au cours d'une période qui commença bien avant l'an 2 000 A.C.

Port-Royal, en Nouvelle-Écosse, est l'emplacement de l'Habitation, premier fort bâti en 1605 par le Sieur de Monts et Samuel de Champlain; le fort devint un comptoir français de traite de la fourrure. Notons que Port-Royal a été la première colonie permanente au Canada.

Au parc Cartier-Brébeuf, à Québec, une reconstitution grandeur nature de *La Grande Hermine*, navire sur lequel Cartier est venu au Canada en 1535, rappelle l'hivernage (en 1535-1536) du célèbre explorateur dans cette région. Ce parc historique fait revivre également les activités des missionnaires Jésuites qui ont vécu à cet endroit durant le XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est à la *Province House*, dans l'Île-du-Prince-Édouard, que se sont rencontrés, en 1864, les délégués des provinces de l'Amérique du Nord britannique venus discuter certaines propositions d'union générale qui devaient aboutir à la Confédération en 1867.

Le musée Alexander Graham Bell, situé près de la résidence d'été du célèbre inventeur, à Baddeck, en Nouvelle-Écosse, honore la mémoire de l'homme connu dans le monde entier pour avoir inventé le téléphone. Le musée présente un ensemble des travaux qu'il a effectués dans d'autres domaines tels que les communications, la médecine et l'aéronautique, et des recherches qu'il a faites sur la navigation maritime.

La villa Bellevue à Kingston, en Ontario, a été la résidence du premier premier ministre du Canada, Sir John A. Macdonald, à l'époque où il était encore député à l'Assemblée législative, c'est-à-dire en 1848-1849.

Le parc historique national Woodside, en Ontario, a été restauré de façon à illustrer la vie familiale du jeune Canadien qui devint plus tard le premier ministre William Lyon Mackenzie King.

Il ne faudrait surtout pas passer sous silence l'une des époques les plus passionnantes de l'histoire du Canada: la ruée vers l'or qu'a connue le Yukon, vers la fin des années 1890. Le parc historique international de la ruée vers l'or du Klondike est une initiative canado-américaine. Les visiteurs peuvent suivre les traces des prospecteurs du Yukon le long de la piste Chilkoot ou se rendre de Skagway à Whitehorse par la White Pass Railway ou la Yukon Railway. A Dawson City, beaucoup de bâtiments datant de la ruée vers l'or sont ouverts aux visiteurs.



LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007184 6

DOCS

CA1 EA9 R130 FRE

1976 décembre

Lieux et parcs historiques  
nationaux du Canada. --

53501055



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

